



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal
du Mercredi 05 Juin 2024

Mandature 2020 / 2026
Affaire n° 5 - Délibération N° 2024-06/033
Examen et approbation du Compte Administratif 2023 : Budget annexe de la régie du Golf.

L'an deux mille vingt-quatre et le Mercredi cinq Juin à dix-huit heures et trente-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2024
 Reçu en préfecture le 11/06/2024
 Publié le **20 JUIN 2024**
 ID : 971-219711256-20240605-2024_13-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 33			
PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
20	10	03	00

Nombre de Conseillers votants : 28			
Non votant			
			x
	x		
		Mme Lydie FERLY	
	x		
	x		
	x		
	x		x
	x		
	x		
		Mme Myriam BROSILUS	
	x		x
	x		
		M. Bernard PANCREL	
	x		
	x		
	x		
		M. Jean-Luc PERIAN	
		M. Michael COPANEL	
	x		
	x		
	x		
		M. Teddy MARY	
		M. Jean-Marie ABELA	
	x		
		Mme Marina CAZIMIR	
		M. Jean SUEDOIS	
	x		
		Mme Sophie SYLVANISE	

Acte rendu exécutoire après envoi en
 Sous-Préfecture, le **1^{er} JUIN 2024**
 Et publication ou notification du

20 JUIN 2024

Affichée en Mairie, le
18 JUIN 2024

Le quorum étant atteint, vingt (20) Conseillers étant présents et dix (10) représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Monsieur Michael COPANEL, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Il laisse la présidence de séance à Monsieur Michael COPANEL, 4^{ème} Adjoint au Maire.

Mandature 2020 / 2026
Affaire n° 5 - Délibération N° 2024-06/033
Examen et approbation du Compte Administratif 2023 : Budget annexe de la régie du Golf.

Le Compte Administratif de la ville se décompose en un budget principal et trois budgets annexes dotés de la seule autonomie financière : Budget du Port de Plaisance, Budget du Golf et Budget de l'Aérodrome.
 Pour rappel, les budgets annexes ne sont pas indépendants du budget principal (CE, 25 Février 1998, Préfet de Haute-Corse, req. N°168726).

La présente délibération concerne le budget annexe de la régie du Golf dont le Compte Administratif 2023 affiche un résultat global négatif de 3 170 738,56 €.

BUDGET ANNEXE DU GOLF			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	1 017 076,51	1 203 600,62	-186 524,11
Investissement	79 695,19	179 747,02	-100 051,83
TOTAL	1 096 771,70	1 383 347,64	-286 575,94
RESULTATS CUMULÉS	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-1 166 454,41	-186 524,11	-1 352 978,52
Investissement	-1 395 876,54	-100 051,83	-1 495 928,37
TOTAL	-2 562 330,95	-286 575,94	-2 848 906,89
RESTES A RÉALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	80 754,39	80 754,39
Investissement	0,00	241 077,28	241 077,28
TOTAL	0,00	321 831,67	321 831,67
TOTAL	-2 562 330,95	-608 407,61	-3 170 738,56

Le résultat de fonctionnement étant négatif, aucune procédure d'affectation du résultat n'est à prévoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine, et examiné le Compte Administratif par chapitre ;

Après retrait de Monsieur le Maire ;

DÉSIGNE Monsieur Michael COPANEL, 4^{ème} Adjoint au Maire, pour présider la séance ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE par 10 voix pour, 18 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / LABRY / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL) :

Article 1 : D'ADOPTER le Compte Administratif 2023 relatif au Budget annexe de la régie du Golf, conformément aux résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DU GOLF			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	1 017 076,51	1 203 600,62	-186 524,11

Envoyé en préfecture le 11/06/2024
 Reçu en préfecture le 11/06/2024
 Publié le **20 JUIN 2024**
 ID : 971-219711256-20240605-2024_13-DE

Investissement	79 695,19	179 747,02	-100 051,83
TOTAL	1 096 771,70	1 383 347,64	-286 575,94
RESULTATS CUMULÉS	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-1 166 454,41	-186 524,11	-1 352 978,52
Investissement	-1 395 876,54	-100 051,83	-1 495 928,37
TOTAL	-2 562 330,95	-286 575,94	-2 848 906,89
RESTES A RÉALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	80 754,39	80 754,39
Investissement	0,00	241 077,28	241 077,28
TOTAL	0,00	321 831,67	321 831,67
TOTAL	-2 562 330,95	-608 407,61	-3 170 738,56

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture, le **11 JUIN 2024**.....
Et publication ou notification
du **20 JUIN 2024**.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire


Bernard PANCREL.



NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA RÉGIE A AUTONOMIE FINANCIÈRE DU GOLF INTERNATIONAL DE SAINT-FRANÇOIS

LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la régie à autonomie financière du Golf International de Saint-François.

Le Compte Administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 Décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 017 076,51 € en 2023 contre 1 089 430,80 € en 2022.

B - Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 203 600,62 € en 2023 contre 1 206 206,00 € en 2022.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante s'élèvent à 173 236,16 € en 2023 contre 166 482,16 € en 2022.

Les charges de personnel sont constatées au niveau de 928 718,00 € en 2023 contre 940 327,55 € en 2022.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 11 176,81 € (intérêts de retard sur loyer) et les amortissements à 64 923, 40 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 79 695,19 € en 2023 contre 69 800,96 € en 2022.

Les ressources correspondent à la dotation aux amortissements de l'exercice et à 14 771,79 € de FCTVA.

B- Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'établissent à 179 747,02 € en 2023 contre 297 095,95 en 2022 et concernent essentiellement l'achat de voitures et d'une affuteuse.

LES RÉSULTATS 2023

Résultat d'investissement 2023 :

Recettes d'investissement : 79 695,19 €

Dépenses d'investissement : 179 747,02 €

Résultat d'investissement 2023 : -100 051,83 €

Résultat de 2022 reporté : - 1 395 876,54 €

Déficit global d'investissement 2023 : - 1 495 928,37 €

Résultat de fonctionnement 2023 :

Recettes de fonctionnement : 1 017 076,51 €

Dépenses de fonctionnement : 1 203 600,62 €

Résultat de fonctionnement 2023 : - 186 524,11 €

Résultat de 2022 reporté : - 1 166 454,41 €

Déficit global de fonctionnement 2023 : - 1 352 978,52 €

Le résultat global à la clôture 2023 comprenant le résultat 2023 qui s'élève à - 2 848 906,89 €.

Le résultat global incluant les restes à réaliser est un déficit de 3 170 738,56 €.